



Le relais

Trimestriel N° 5 - mars 2000 - 20 F

Sommaire

21 avril 1944 : Les femmes
enfin citoyennes pages 2-3-4

80^e anniversaire
de la Fédération
CGI des PTT page 5

Le téléphone et l'argent
pages 6-7-8

Journée d'étude
à Dijon pages 9

Une féministe oubliée :
Juliette Dabie
(1824-1874) pages 10-11

La bibliothèque
d'entreprise de Lyon-Chèques
pages 12-13

L'histoire et l'actualité
Autriche, danger page 14

L'activité de l'IHS
pages 15-16

**Institut
d'Histoire Sociale
CGT-PTT**

Siège social : 263, rue de Paris
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22

Le billet

250 ans après !

Nous étions sous le règne de la monarchie absolue, c'était aussi le siècle des lumières. L'une d'entre elles, Jean-Jacques Rousseau, découvre que *"le riche pressé par la nécessité conçoit enfin le projet le plus réfléchi qui soit jamais entré dans l'esprit humain, ce fut d'employer en sa faveur les forces mêmes de ceux qui l'attaquaient"*.

Plus de deux siècles après, les patrons (le riche), pressés par l'exigence de profits toujours plus grands, essaient de refaire le même coup !

Sans doute, aujourd'hui, les forces qui s'opposent au "riche" sont organisées pour résister à ce "coup" des riches. Il n'en reste pas moins que le capitalisme sait encore intégrer à son fonctionnement des revendications et en même temps reprendre des acquis qui le gênaient pour maintenir, développer sa domination.

L'histoire est jalonnée de ces exemples. Le plus près de nous est certainement la grève de 1968, où des revendications exprimées ou obtenues ont été récupérées par le capitalisme pour se libérer de contraintes qui gênaient son adaptation à l'évolution de la société.

Aujourd'hui, avec la bataille des 35 heures, la démarche est la même : *"le patronat"* obligé de céder sur la durée du travail utilise toutes les faiblesses de la loi et cherche à remettre en cause les acquis par des restructurations, la précarité, l'annualisation, la flexibilité, le rendement, etc.

Même chose concernant les propositions du MEDEF de mettre en place un *"chantier de la refondation sociale"*¹ dont l'objectif est de libérer le capital

(Suite page 16)

¹ Nous ne saurions être en tant que salariés d'entreprise publique en dehors de ces problèmes. Il y a toujours eu interférence entre privé et public concernant la politique sociale. Aujourd'hui plus que jamais les critères d'exploitation et de gestion se rapprochent.

L'Institut d'Histoire Sociale est sur le site Internet de la Fédération CGT PTT
www.cgt.ptt.fr sous la rubrique Histoire cliquez sur le logo IHS
L'adresse e.mail est ih@cgt-ptt.fr

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Andrieu Jean-Paul
Baudet Yannick
Bouche Bernard
Chalat Nicole
Cros Yvette
Desseigne Maurice
Franchi Thierry
Frischmann Georges
Gautheron Alain
Gibellino Françoise
Klowskowsky Christian
Le Pessot Jean
Ledoux Danièle
Lhomme Pierre
Lotier Serge
Lourdez Jean-Claude
Mangiapane Sylviane
Pichavant Gilles
Renord Philippe

**COMITÉ
DE PARRAINAGE**

Bartholomé Jean
Boyer René
Bressol Élyane
Crenier René
Dayan Paulette
Der Loughian Serge
Dumas Maryse
Dunet André
Gastaud Maurice
Le Guern Albert
Magniadas Jean
Pillet Marcel
Seguy Georges
Valentin Max
Viannet Louis
Villin Colette

Le relais

2^e année de parution - Trimestriel - 20F
N° de commission paritaire en cours
Directeur de la publication :
Bernard Bouche
Rédaction administration :
263, rue de Paris, case 545
93515 Montreuil Cedex
1^{er} trimestre 2000 - dépôt légal N° 14962
Imprimerie Coopérative Chevalain, 89100 Sens

21 avril 1944 :

Le quotidien "AUJOURD'HUI LE PARISIEN", dans une série de sondages sur le siècle publiés en décembre 1999, nous révèle qu'au palmarès des faits de société LE DROIT DE VOTE DES FEMMES a été plébiscité.

C'est pourtant vrai qu'en France, le droit de vote n'a été accordé aux femmes qu'en 1944 ! Les Françaises ont pu voter pour la première fois lors des élections municipales le 20 avril 1945 et élire l'Assemblée constituante le 21 octobre 1945.

La France à la traîne

Elle a pris un siècle de retard, car la France a certes été le premier grand pays d'Europe à avoir adopté, en 1848, le suffrage masculin dit "universel", mais, pour l'extension du droit de vote aux femmes, elle est restée loin derrière d'autres grands pays : la Nouvelle-Zélande en 1893, l'Australie en 1902, la Finlande en 1906, la Norvège en 1913, le Danemark en 1915, l'URSS en 1917, les Etats-Unis en 1920, le Royaume-Uni en 1928, l'Espagne en 1931, les Philippines en 1935, ...

Une longue histoire... et des occasions manquées

1788 : Condorcet dans "Admission des femmes au droit de cité" revendique pour les femmes l'égalité pleine et entière.

1789 : un cahier des femmes du Tiers-Etat est adressé au Roi pour dénoncer l'unique choix laissé aux femmes : "La misère ou la galanterie", et

Revue nationale hebdomadaire - N° 34. Le Numéro 4 Janvier. Samedi 22 Avril 1944.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ordonno:

Art. 16. — Le peuple français décidera souverainement de ses futures institutions. A cet effet, une assemblée nationale constituante sera convoquée dès que les circonstances permettront de procéder à des élections régulières, au plus tard dans le délai d'un an après la libération complète du territoire. Elle sera élue au scrutin secret à un seul degré par tous les français et Françaises majeurs, sous la réserve des incapacités prévues par la loi en vigueur.

Art. 17. — Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.

Elections.

Art. 16. — Lorsque, dans un département, l'établissement des listes électorales est terminé, le préfet convoque le collège électoral pour procéder aux élections des municipalités et d'un conseil général provisoire.

Sous Napoléon III : Julie Daubié revendique aussi les droits civiques pour les femmes (voir article pages 10 et 11)

1879 : le programme du Troisième Congrès Ouvrier Socialiste revendique "l'égalité sociale et politique de la femme".

A la fin du siècle et jusqu'à la veille de la **Première Guerre mondiale**, l'égalité des droits politiques s'impose comme la priorité du mouvement féministe...

Le mot "suffragettes" fait alors une entrée remarquée dans l'histoire en Grande-Bretagne surtout, mais en France également.

20 mai 1919 : les députés adoptent - par 334 voix contre 97 - le suffrage intégral; trois ans et demi plus tard, cette proposition de loi est examinée par le Sénat qui la repousse (134 voix pour, 156 contre et 19 abstentions)!

7 avril 1925 : les députés reviennent à la charge, le Sénat tergiverse toujours...

Seule, l'abolition de l'article du Code civil qui imposait aux femmes "l'obéissance au mari" est votée.

1936 : nouveau vote favo-

l'exclusion de la vie politique de la moitié de la population.

1791 : publication de "la Déclaration de la Femme et de la Citoyenne" par Olympe de Gouges, dont l'article 10 marquera à jamais l'histoire : « Les femmes doivent avoir le droit de monter à la tribune puisqu'elles ont celui de monter à l'échafaud ».

Ainsi **la Révolution** qui a fondé la démocratie moderne reste fidèle à la tradition monarchique : elle reconnaît la femme civile mais pas la citoyenne.

1804 : le Code civil (Napoléon) exclut la femme de toute capacité juridique puisque le mari est "réputé juge souverain et absolu de l'honneur de la famille".

1848-1849 : des femmes comme Pauline Roland et Jeanne Derouin réclament toujours, mais en vain, le droit de citoyenneté. Elles sont toutes les deux ignoblement réprimées.

les femmes enfin citoyennes !

rable de la Chambre des députés du Front populaire, mais le Sénat n'en discutera jamais ; les Radicaux, hostiles, empêchent d'inclure dans le programme de la nouvelle majorité le droit de vote des femmes. Cependant 3 femmes entrent au gouvernement (Suzanne Lacore, Irène Joliot-Curie et Cécile Brunschvicg)

qui n'étaient pourtant ni électrices, ni éligibles !

21 avril 1944 : le Conseil national de la Résistance en avait pris l'engagement dès 1943. Une ordonnance du Gouvernement provisoire de la République, signée à Alger, le 21 avril 1944, par le général de Gaulle, fait des Françaises des citoyennes. Enfin !

Et dans les PTT ? Cette question n'était pas ignorée. Elle soulevait des débats et des blocages... même chez les femmes

30 août 1919, lors du Congrès constitutif de la Fédération CGT des PTT, la discussion fut vive. Qu'on en juge par cet extrait de compte rendu :

« **Le Président** : On me remet l'ordre du jour suivant, que je ne doute pas que vous approuverez : les dames des PTT, déléguées au Congrès, demandent que le Congrès fasse la pression nécessaire auprès du Gouvernement pour que le droit de vote soit accordé aux femmes.

M^{me} Riom : il faut penser aux revendications sociales des femmes, avant de penser au vote des femmes, madame, ...

M^{me} Stanko : Dites "camarade".

M^{me} Riom : Je ne serai pas longue, mais je suis obligée d'apporter des critiques à l'ordre du jour présenté par les dames déléguées, c'est-à-dire par les dames employées.

Avant d'insister pour le droit de vote, je crois nécessaire de faire notre éducation sociale, car j'ai dû constater, il n'y a pas bien longtemps, parmi ces dames déléguées, que l'éducation sociale n'était pas faite. Elles sont syndicalistes, mais idéalistes, non. (Applaudissements).

Elles veulent bien être syndicalistes quand il s'agit de revendications matérielles, mais, questions de revendica-

mais nous jugeons que l'heure n'est pas encore venue de nous l'accorder.

Nous avons, avant tout, une lutte à engager contre le Gouvernement actuel. Nous avons, madame, fait un sacrifice immense, nous avons offert à la France le meilleur de nous-mêmes, aussi, nous voudrions engager une lutte pour que le sacrifice actuel ne soit pas à recommencer dans vingt ans. (Applaudissements).

Nous ne voulons pas, pendant vingt ans, sacrifier notre jeunesse, notre force, notre santé, à élever des enfants qui, plus tard, seront des hommes que l'on enverra au carnage. (Applaudissements).

C'est pour cela que je demande aux camarades syndicalistes, qui sont en même temps des idéalistes, de

tervention intempestive de M^{me} Riom.

Ce ne sont nullement des considérations matérielles qui nous ont poussées à déposer une motion faisant appel à l'esprit de justice de tous les camarades pour leur demander de réclamer pour nous le droit de vote.

Quant à notre sentiment syndicaliste, il ne vous appartient pas, Madame Riom, de le juger. Il est aussi grand chez nous que chez vous.

Je remercie les camarades d'avoir bien voulu voter notre motion. »

En 1936 : au lendemain du Conseil national de la Fédération Postale réunifiée, le **XV^e Congrès national du Syndicat des Agents** (composante de la Fédération) se réunissait du 17 au 20 mai 1936. Le syndicat regroupait les catégories les plus féminisées (commis, dames-employées, surveillantes, manipulant, receveuses...). **Giroux**, au nom de la Commission exécutive, présente un rapport pour la **défense des traitements et salaires**. Sur les 20 pages de ce rapport, 9 sont consacrées aux femmes. Même si cette partie du rapport est qualifiée d'**annexe**, cela mérite d'être souligné, le droit de vote des femmes y est abordé de même que les inégalités de traitements comme nous le montrent les extraits suivants :

« En France, dans la société du vingtième siècle, la femme ne jouit pas encore de l'égalité des droits. Elle est maintenue dans une situation économique et politique inférieure à celle de l'homme.

... La femme elle-même victime de cet état de choses ne lutte que mollement pour obtenir avec l'homme l'égalité des droits tant sont ancrées chez elle les habitudes auxquelles elle a toujours été soumise. Les coutumes reçues dès l'enfance et dont on est environné pèsent longtemps sur les esprits même les plus affranchis.



tions morales, n'en causons pas !

Cependant, qu'il me soit permis de vous dire que nous sommes une catégorie d'auxiliaires et, en particulier des femmes de France, qui pourrions prétendre au droit de vote comme tout le monde,

n'avoir qu'une seule devise : **un pour tous et tous pour un.** (Applaudissements).

Le président : je mets aux voix l'ordre du jour présenté par les dames déléguées. (Adopté).

M^{me} Stanko : Un mot simplement pour répondre à l'in-

21 avril 1944 : les femmes enfin citoyennes !

► ... Ce sont des restes de fétichisme, attardés dans tous les cerveaux qui rendent si difficile toute évolution sociale et celle de la femme en particulier.

Les femmes anglaises, la plupart de l'aristocratie et de la bourgeoisie, montrent le chemin.

... Elles luttent avec ardeur et par les moyens les plus bruyants pour l'abolition des prérogatives masculines dans la famille, devant la loi et aussi pour l'obtention du droit de vote. Celui-ci ne leur fut pourtant accordé qu'en 1918.

... Actuellement, 24 Etats européens accordent aux femmes le droit de vote, moyen essentiel pour en faire vraiment les égales de l'homme.

Et pourtant, sauf en URSS, la femme est encore en état d'infériorité...

... En France, la femme est totalement privée de ses droits politiques. Mariée, elle est sous la tutelle complète du mari. Juridiquement, le mari seul a le droit de diriger les enfants. Economiquement, la femme est entièrement dépendante de son mari. Depuis 1907 cependant, la femme qui exerce une profession dispose librement de son salaire, mais le mari peut lui interdire de travailler. C'est une indépendance relative qu'accorde à la femme exerçant une profession définie cette loi de 1907.

... Dans les PTT (en 1936), nous n'avons pas l'égalité de salaire complète entre hommes et femmes, faisant un même travail.

Il subsiste d'ailleurs encore, quoique très atténuée, une hostilité chez certains commis, qui admettent difficilement qu'une femme puisse gagner autant qu'eux.

... La revendication "à tra-

vail égal, salaire égal" n'est pas une revendication exclusive féminine. Elle est défendue plus âprement par le personnel féminin parce qu'il y est intéressé plus directement. Mais cette injustice atteint le personnel du service général tout entier, en entretenant chez lui un esprit de catégorie déplorable, et en permettant à l'administration de réduire par substitution de catégories inférieures à des catégories mieux rétribuées, les salaires de l'ensemble du personnel.

... Il apparaît donc difficile, tant que les personnels, masculin et féminin, seront en compétition, tant que subsistera dans la société une différence entre les hommes et les femmes, tant que la situation de la femme en tant que mère de famille élevant et dirigeant elle-même son enfant, ne sera pas réglée, il restera, au sein de l'Administration, des différences dans les emplois et dans les carrières.

... Avant que la société n'ait reconnu et affirmé l'égalité totale de la femme, nous pourrions dans l'Administration lui créer une situation égale à celle de l'homme.

Les commis ne craignant plus pour leurs emplois, n'ayant plus à craindre "l'affront" d'être dirigés par des femmes, nous aideraient à faire aboutir cette revendication qu'ils ne peuvent que trouver juste. »

Comme on peut le constater, notre corporation a été traversée d'hésitations, d'attentisme, parfois même chez les intéressées, sur la question du droit de vote des femmes.

Durant cette période une revendication a longtemps dominé tout le reste "à travail égal, salaire égal", c'était sans aucun doute la préoccupation première de nos syndiqués, de nos militants, des

femmes en général, tant l'injustice était flagrante.

Et quand le mouvement syndical était timoré, voire absent sur cette question du travail et du salaire, les femmes savaient trouver les moyens pour mettre sur le devant de la scène cette revendication fondamentale et émancipatrice.

Ainsi quand en 1925, le Syndicat national des Agents décida de "résister" à la pression féminine sur ce thème, les femmes créent leur propre "Journal du téléphone" mais surtout se mettent en grève le 21 septembre 1925 au Central télégraphique de Paris et aux Chèques postaux.

Et la Ligue des Dames des PTT se constitue sur un même fond d'injustice en 1927. Pourtant la Fédération Postale Unitaire, dans son journal "La Bataille des PTT", soutient les revendications légitimes du personnel féminin, comme elle l'avait déjà fait lors d'un meeting en avril 1926.

Oui, cette revendication d'égalité devant le travail et de salaire entre les hommes et les femmes permettait d'avancer vers l'égalité dans la société, car le droit au travail

est la pierre angulaire de l'égalité.

Egalité des hommes et des femmes dans le travail, dans la société, autant de questions, de revendications qui ont toujours concerné le mouvement révolutionnaire, puis le syndicalisme et la CGT.

Avons-nous été à la hauteur jusqu'à cette date du 21 avril 1944 où les femmes sont devenues des citoyennes à part entière ?

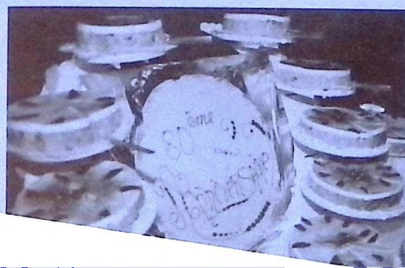
Une chose est certaine, le droit de vote n'a pas été obtenu par la grâce de Dieu, ni par le bon vouloir du général de Gaulle, mais bien parce que des femmes et des hommes, durant des centaines d'années, ont lutté et manifesté pour qu'enfin ce suffrage, devienne réellement UNIVERSEL.

BERNARD BOUCHE

PS : 1946 marque une étape importante dans la reconnaissance du droit des femmes à l'égalité. Le statut de la Fonction publique du 19 octobre 1946 « interdit toutes discriminations entre les deux sexes », mais ce n'était pas le sujet de cet article qui s'arrête au 21 avril 1944.



80^e anniversaire de la Fédération CGT des PTT



Cet anniversaire a été fêté lors de la réunion du Conseil national de la Fédération, le 30 novembre 1999 à Montreuil en présence des cinq derniers secrétaires généraux de notre organisation : Georges Frischmann, Louis Viannet, Albert Le Guern, Maryse Dumas et Alain Gautheron.

Le secrétaire général de la Fédération, Alain Gautheron, dans son intervention devait notamment rappeler :
« C'est dans les périodes de doute, de questionnement, de bouleversements, que nous éprouvons le plus le besoin de cultiver nos racines, de nous ressourcer, d'entretenir notre mémoire, notre identité notre fonction.

En matière de bouleversements nous sommes servis.

Nous avons besoin de connaître le passé non pas pour le vénérer, mais pour savoir, pour comprendre, pour transmettre à notre tour. Nous voulons y puiser les valeurs, la force, les motivations, l'intelligence de mener notre combat syndical dans les conditions d'aujourd'hui.

Vous connaissez ces nombreuses citations, telle que : l'histoire ne se renouvelle jamais, ça coûte toujours plus cher la seconde fois.

Effectivement, pour militer efficacement, il est utile de faire un détour historique sur les méthodes de l'adversaire, sur nos certitudes, nos pratiques, nos erreurs syndicales, sur la force de l'union, sur les désastres qu'entraîne la division. L'action syndicale ne s'improvise pas. S'organiser est indispensable, y parvenir est un combat permanent.

Il est utile et stimulant de savoir ce qu'avant nous des femmes et des hommes ont, par leur courage, leur abnégation, leur désintéressement, conquis, défendu, perdu, reconquis.

Il est utile et stimulant de savoir ce qu'ils ont enduré mais aussi rêvé.»

Concernant la cassette vidéo réalisée pour l'occasion, il devait dire :

« Nos camarades de l'Institut d'Histoire Sociale de la Fédération ont fait œuvre utile et efficace.

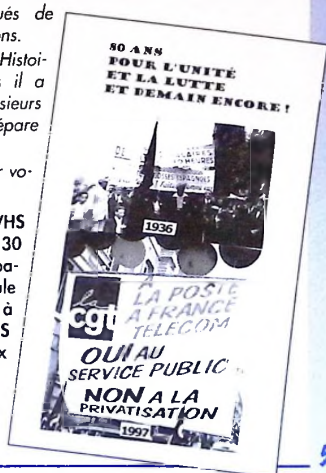
Nous pensons que cette cassette pourrait servir à organiser une initiative au niveau de chaque département et/ou région et, évidemment, dans des services. Elle permettrait de manière décentralisée de réunir de nombreux syndiqués de toutes les générations.

Notre Institut d'Histoire est jeune mais il a déjà concrétisé plusieurs initiatives et en prépare d'autres.

Renforcez-le par votre adhésion.»

Cette cassette VHS d'une durée de 30 minutes (accompagnée d'un fascicule de 30 pages) est à commander à l'IHS CGT PTT, son prix 50 F.

BERNARD BOUCHE.



Le téléphone

Téléphone automatique

Système "ROTARY" à Paris

VAUGIRARD DIDEROT GOBELINS CARNOT WAGRAM

TRUDAINE

PASSY

NORD

COMBAT BOTZARIS

ARCHIVES TURBIGO

Câbles téléphoniques

Systèmes à Courants Porteurs

Appareils téléphoniques spéciaux

Soudure "Stamoresine"

"Le Matériel Téléphonique"

Société Anonyme au Capital de 250 000 000 de Francs

46-47 Quai de BOULOGNE à BOULOGNE-BILLANCOURT

Auteuil 96 00 18 lignes) Mailleur 11-91 (4 lignes)

Fournisseur des Ministères des P.T.T., de la Guerre, de la Marine, des Colonies et des Grandes Administrations.

Voyez un félin qui guette sa proie. C'est toute l'histoire des rapports entre le capital et le téléphone. Un livre ne suffirait pas pour étudier toutes les manœuvres et les formes d'attaques de l'un, pour utiliser, s'accaparer l'autre !

Le téléphone dans le système capitaliste a une place de choix... il rapporte de l'argent ; au fil des évolutions techniques et de l'explosion de la communication, beaucoup d'argent !

Si le téléphone a été inventé par un Français (Bourseul en 1854) c'est un Américain, Graham

Bell, qui en prend le brevet en 1876¹.

Le téléphone va donc être industrialisé aux Etats-Unis. L'emprise du capital américain sur le téléphone date de sa naissance !

Cette emprise se manifestera au cours de ce siècle avec l'accord tacite ou avoué des puissances économiques et financières de notre pays, souvent soutenues par l'Etat.

Seule l'action syndicale, sa pression sur les gouvernements, ont empêché le pire, c'est-à-dire la soumission totale de la communication téléphonique au

mercantilisme du capital privé.

Cette époque jusqu'en 1945 est relatée dans "L'Histoire de la Fédération CGT des PTT".

Dans cet article, nous donnons quelques points de repère sur la situation des PTT en 1945, sans avoir la prétention d'épuiser le sujet.

Situation du téléphone après la 2^e Guerre mondiale

Après 4 ans de pillage, de bombardements, de sabotages à l'encontre de l'ennemi... les PTT comme tous les moyens de communication, voies navigables, SNCF, ont beaucoup souffert², ainsi que l'EDF.

Au téléphone : 39 centraux téléphoniques sur 140 ; 104 multiples manuels automatiques sur 228 étaient détruits ; 1 500 petits bureaux, soit 300 000 abonnés

environ ne pouvaient plus utiliser le téléphone.

Au télégraphe : 6 grands centraux sur 27 ; 25 centraux moyens sur 105 ; 35 stations de télégraphie harmonique sur 43 étaient dévastés.

Le réseau des câbles interurbains avait subi quelque 2 000 coupures ; 85 centres d'amplification sur 130 étaient hors de service et 62 bâtiments de ces centres détruits ou gravement endommagés.

Les grands câbles sous-marins partant de Brest vers l'Afrique et l'Amérique, les câbles partant de Marseille vers l'Afrique du Nord, les deux câbles reliant la Corse au continent, les 14 câbles franco-anglais étaient inutilisables.

A la Radio : 43 émetteurs sur 45 et 40

1 "L'Histoire de la Fédération CGT des PTT", de Georges Frischmann, page 78.

2 "La France Ouvrière", pages 191-192.

Sur le modèle américain, la recherche française prend une toute autre dimension lorsque l'ITT crée à Paris, dans les années 20, le Laboratoire central des télécommunications, installé (comme un défi ?) presque en face du ministère des PTT.



et l'argent



Au sortir de la guerre de 1914-1918, on passe bien près de la dénationalisation du téléphone en France. La mauvaise qualité du service donne des arguments aux partisans d'une dénationalisation

récepteurs sur 60 étaient hors d'usage, 24 grands pylônes de 75 à 300 mètres de haut (les antennes de transmission) étaient abattus³.

La victoire venue, l'effort de reconstruction est immense. Par exemple, les ouvriers de lignes souterraines travaillent jusqu'à 90 heures par semaine⁴. Fin 1945, le réseau fonctionne normalement et le trafic commence à progresser.

Les PTT en 1945

C'est une administration d'Etat, la plus importante après l'Éducation nationale.

Particularité, elle est à caractère industriel et commercial.

Dans le cadre du Budget général, elle est "gouvernée" par un Budget annexe (loi de 1923) voté par le Parlement tous les ans. En contrepartie d'une autonomie (plus fictive que réelle), elle doit

équilibrer ses recettes et ses dépenses⁵.

Les PTT sont composés de 2 branches : La Poste et les Services financiers, d'une part, et d'autre part les Télécommunications.

Pour ce qui concerne ces dernières, l'Etat a le **monopole absolu**.

Il doit en assurer l'existence, la gestion, l'exploitation et le développement.

Les orientations de la politique gouvernementale jouent donc un rôle important concernant la conception du Service public, son rôle dans la société. Le niveau des crédits d'investissement et de

fonctionnement (y compris ceux concernant le personnel) dépendent des choix budgétaires annuels.

Les PTT Service public

Si une entreprise a pour objectif de vendre des marchandises en recherchant le maximum

- 3 Statistiques officielles.
- 4 En 1944, les lignes souterraines sont pratiquement détruites. Fin 1945, 800 000 km ont été reconstruits. En 1955, 4,5 millions de km (J.-F. Noël "Les Postiers, la Grève et le Service public", page 72).
- 5 Voir livre édité par la Fédération, "PTT si on gérait autrement", page 115.

Voici le nouveau type d'appareil téléphonique que l'Administration des P. T. T. imposera aux abonnés à partir du 1^{er} Juin 1927

Vous pouvez vous le procurer à la Compagnie des Téléphones Thomson-Houston, 254, rue de Vaugirard, PARIS (15^e) - Tarif franco sur demande.

NOTA. - Pour tout ce qui concerne les installations téléphoniques d'intercommunication mixtes et privées, Standards à batterie centrale, Boîtes de coupure, Appareils automatiques, etc., téléphonez ou écrivez à la Compagnie des Téléphones Thomson-Houston, 254, rue de Vaugirard, PARIS (15^e), Téléphone: Ségur 88.50 à l'envoi de notes.

La Compagnie des Téléphones Thomson-Houston construit, installe et entretient les appareils les plus perfectionnés. - Références de premier ordre - Trente années de pratique. - Vente et location.

Le téléphone et l'argent



de profit ; celui d'un Service public est de répondre aux besoins des usagers du service, tout en ayant une saine gestion mais sans rechercher la rentabilité maximum. Il y a incompatibilité entre stratégie mercantile et intérêt général !

Pour cela, il ne faut pas que la Communication téléphonique soit considérée comme une marchandise... mais comme un besoin public, un service à rendre à la population en général. La qualité des services rendus à la population permet de mesurer quel niveau la société a atteint.

1945 et les choix de stratégie économique

La planification économique est le choix que la France fait après la guerre pour redresser et développer son économie⁶. C'est le premier "Plan Monnet" (1947-1950) du nom de son auteur, dont certaines orientations découlent du programme du Conseil national de la résistance

(CNR) notamment celle concernant les nationalisations.

Qui dit planification dit moyens pour atteindre les objectifs : moyens en crédits et en personnel. Les PTT administration d'Etat auraient dû être concernés par le plan Monnet. La Fédération CGT née au congrès de Limoges, en septembre 1945, mène le combat pour cela.

Or les Télécommunications (comme La Poste d'ailleurs) sont oubliées.

Certes en 1948, sous la pression du personnel et de la Fédération, cet oubli est réparé mais les crédits prévus pour ce redressement sont sérieusement "rognés" lors des votes des budgets annuels.

L'article du secrétaire général de la Fédération de juillet 1950 montre pourquoi et comment les promesses n'ont pas été tenues. Nous le publions in extenso.

SERGE LOTIER.

⁶ "L'Ège des extrêmes, Histoire du court 20^e siècle", Eric J. Hobsbawm, pages 355-361-362.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS EN DANGER

DEPUIS 1944, date à laquelle la libération économique et sociale devait suivre logiquement la libération du territoire, on parle d'équiper et de moderniser les Télécommunications.

Les espoirs étaient d'autant plus légitimes que des centaines de milliers de demandes d'abonnement restaient en instance.

Mais le Plan Monnet avait oublié les Télécom. La Fédération Postale a comblé cet oubli, en obtenant que cette importante branche de l'activité économique soit comprise dans le Plan.

En 1948 avec 2 ans de retard, sortait un plan de 10 ans nécessitant un crédit annuel de 42 milliards. Quoique très modeste, ce plan apparaissait chimérique devant la politique d'abandon des gouvernements dès 1948. Un plan de 4 ans qu'on aurait pu appeler plan de détresse était imaginé et ne nécessitait que 25 milliards annuellement.

Il ne fut pas davantage pris en considération.

En 1948, les P.T.T. n'obtinrent que 14 milliards dans le budget pour les Télécommunications. En 1949, seulement 12 milliards. En 1950, le budget n'est pas encore voté.

On pensa à l'autofinancement dans les hautes sphères des P.T.T. et on tint ce raisonnement : augmenter les taxes pour décourager les trop nombreux demandeurs d'abonnement et créer ainsi des recettes supplémentaires. Politique anti-économique s'il en est une, et qui conduisait à l'abaissement du trafic et à faire du téléphone un objet de luxe.

Aujourd'hui, la France est au 15^e rang dans le monde. En ne développant pas le réseau, on a privé les P.T.T. de recettes importantes. L'industrie des Télécommunications perçue par manque de commandes et tombe dans les mains des capitaux étrangers et notamment américains.

Cependant, la technique française des Télécommunications permettait d'espérer la conquête par la France d'une large place sur le marché international.

Voilà où a conduit la politique menée par les gouvernements depuis trois ans. Résultats : crise, chômage, licenciements, recul des Télécommunications françaises. L'Allemagne de l'Ouest par la faute des gouvernements français aux ordres des Américains, est en voie de reprendre la place internationale que la France a laissée échapper.

Une telle situation implique un changement complet de la politique gouvernementale, faite de préparation à la guerre et d'asservissement de notre pays.

Aux défenseurs des Télécommunications françaises de s'émeouvoir et d'agir. Il n'est que temps. Il y a à agir pour sauver les Télécommunications et combattre pour arrêter le bras de ceux qui sont prêts à tout sacrifier à la mainmise étrangère sur notre pays.

Ne convient-il pas de faire revivre le Comité de Défense des Télécommunications ? Une action efficace est possible. Nous appelons tous ceux qui veulent lutter pour des Télécommunications françaises au service du Peuple français à se joindre à nous.

Fernand PICCOT.

Cet article interpelle le passé (années 1945-1950) et illustre le comportement des pouvoirs publics. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans une prochaine revue : Pourquoi moins de crédits, où est passé l'argent, la politique industrielle en matière de Télécommunications, la situation du personnel, les propositions de la Fédération postale, etc... On y constatera l'appétit grandissant des trusts et les premières idées d'après-guerre pour porter atteinte au monopole.

25 novembre 1999 :
au siège de la CGT,
réception amicale pour présenter
les brochures
d'Albert
Le Guern
et Marcel Pillet



▲ ALBERT LE GUERN

MARCEL PILLET ▲



DES FEMMES CADRES

1945

1998

ET LE SYNDICALISME CADRE CGT-PTT

▲
 Prix : 20 F.
 Par Maurice DESSEIGNE.
 Parution fin mars 2000.
 A commander à l'IHS CGT-PTT.

Journée d'étude à Dijon

*L'histoire du syndicalisme PTT, sources et méthodes,
 la durée du travail comme objet d'étude*

*La journée d'étude
 du 17 décembre
 1999 à l'Université
 de Dijon a réuni
 29 participants,
 dont 17 des PTT.*

Avec Serge Wolikow, professeur à l'Université de Bour-

gogne, et Serge Lottier, président de l'IHS CGT PTT.

Deux sujets ont été débattus : l'histoire du syndicalisme et les structures de la Fédération CGT des PTT ; la durée du temps de travail et l'application de la loi des 35 heures dans notre profession.

Pour l'IHS CGT PTT, au-delà des simples mots, cette rencontre entre étudiants, professeurs et syndicalistes CGT a été très fructueuse.

Elle amène aussi pour notre organisation syndicale et son Institut d'Histoire, réflexion et interrogation.

Tout d'abord, un constat : l'activité de la CGT dans les domaines revendicatifs et historiques ne laisse pas indifférents le monde universitaire, les chercheurs, les historiens.

Pour poursuivre dans ce domaine nous aurons, en ce qui nous concerne, besoin de réfléchir afin que nous soyons encore mieux perçus dans la société.

Des questions sont venues, elles ont fait l'objet de débat ; parce que pour nos interlocuteurs, nos certitudes comme notre façon de relater l'histoire ne sont pas évidentes.

Si notre manière de nous exprimer interpelle, le contenu des mots fait aussi réagir et nécessite des explications, nous prenons tout cela positivement.

Enfin, de l'avis des syndicalistes CGT, ce **type d'échange** est non seulement enrichissant, mais il permet aussi de mieux appréhender la situation présente.

Ce qui veut dire que nous devons nous donner du temps pour débattre de certains sujets que nous n'abordons que trop rarement ou qui ne nous semblent pas primordiaux.

Une brochure réalisée par l'Université de Dijon rendra compte de l'intégralité des exposés et discussions de cette journée. Elle sera disponible auprès de l'IHS dans le courant du 2^e trimestre 2000, son prix sera ultérieurement communiqué.

BERNARD BOUC



Une féministe oubliée :

Ne cherchez pas son nom dans "Le Grand Larousse Encyclopédique", ni dans "l'Histoire des Femmes en Occident" en cinq volumes (Plon, 1991), ni dans le "Dictionnaire des Femmes Célèbres", œuvre, pourtant, de deux historiennes :

Lucienne Mazon et Ghislaine Schoeller (Bouquins, Laffont, 1992) qui rassemblent 3 000 biographies de célèbres... "inconnues" à près de 80 % ! Pour Julie Daubié, pas une ligne !

Heureusement que certaines Histoires du féminisme français ⁽¹⁾, plus récemment, une revue mensuelle comme "Historia" ⁽²⁾ et surtout la réédition de son ouvrage : "La Femme pauvre au 19^e siècle" ⁽³⁾, l'ont sortie de l'ombre !



La seule représentation connue de Julie Daubié (document "Historia", janvier 2000)

La condition des postières sous Napoléon III

"La Femme pauvre" a retenu notre attention. Car, dans une enquête remarquable, elle se livre à une dénonciation justifiée de la situation des travailleuses, en particulier des institutrices et des postières de son temps.

Elle rappelle, notamment, que le recul des femmes dans les Postes, déjà notable à la fin du Premier Empire, s'est considérablement aggravé sous la Monarchie de juillet. « Elles furent, alors déclarées incapables d'être nommées receveuses (de bureaux simples : une receveuse plus une ou deux aides) dans les chefs-lieux d'arrondissement, dans les villes où siège un tribunal de première instance ou

de commerce et, surtout, dans les bureaux composés » (bureaux plus importants comprenant un receveur, des chefs de section, des commis, des facteurs, d'où elles avaient déjà été exclues à Paris, dès 1792, mais où elles s'étaient maintenues, jusqu'ici, en province).

Remarquons que Julie Daubié oublie de citer les villes sièges d'un évêché d'où elles étaient également exclues.

Nous avons corrigé cet oubli dans notre Histoire de la Fédération CGT des PTT, en citant Jeanne Bouvier qui s'était indignée jusqu'à écrire : « Est-ce que le sexe auquel Jésus-Christ devait sa mère était assez peu considéré par l'Église pour qu'un évêque put croire son prestige diminué du fait que sa correspondance était timbrée par des femmes » ! ⁽⁴⁾.

Après avoir dénoncé cette discrimination, Julie

Daubié revendique un enseignement égal pour les deux sexes afin d'assurer des chances égales de recrutement et de promotion sur les plans professionnel, social et politique. Mais ce n'est pas là son seul mérite comme on va le voir.

Une féministe sur tous les fronts

On la trouve d'autre part très tôt, collaborant à des périodiques de renom tels que "Le Journal des Economistes" et "l'Economiste Français", ce qui était exceptionnel pour une femme sous le Second Empire.

Plus généralement, elle affirme notamment, en reprenant le moule de pensée d'Olympe de Gouges (dans l'article 10 de sa célèbre Déclaration des droits de la femme) : « Si les femmes sont considérées comme tous les Français lorsqu'il s'agit de payer des impôts, elles doivent l'être également en ce qui concerne les droits civiques ».

Avec logique, elle propose donc que les "femmes majeures", c'est-à-dire les célibataires et les veuves soumises à l'impôt, bénéficient immédiatement des droits civiques. Ces femmes représentant alors 46 % de la population féminine

Julie Daubié (1824-1874)

totale, Julie Daubié pense que la situation ainsi créée rendrait encore plus insupportable le fait que le droit de vote ne soit pas accordé à toutes les femmes et à court terme.

Et, comme les femmes de 1848-1849, notamment Pauline Roland et Jeanne Derouin, Julie Daubié demande, en septembre 1870, son inscription sur les listes électorales au maire du VIII^e arrondissement de Paris. Elle renouvelle sa demande en 1871 aussi vainement. Elle édite alors *"l'Emancipation de la femme"* en 10 livraisons dont une contient *"un manifeste pour le suffrage des femmes"*.

Comme il fallait s'y attendre, trois brochures sur la condition féminine sont interdites par décision ministérielle, en février 1873... Elle n'en continue pas moins son combat jusqu'à sa mort, le 26 août 1874, en affirmant bien haut que *"le vote féminin est la base du progrès social"*.

Pour la conquête des droits universitaires

Son action, sur ce plan, est encore plus remarquable. Dès 1844, à 20 ans, elle obtient le brevet de capacité exigé pour les institutrices

laïques (les religieuses en étaient seules exemptées)...

Puis, sans se laisser rebuter par plusieurs échecs à Paris, elle parvient à se faire inscrire pour subir les épreuves du baccalauréat... à Lyon ! Le 17 août 1861, elle passe brillamment son bac ès lettres et devient ainsi la première femme bachelière de France !

Mais, le ministre de l'Éducation refuse de lui délivrer son diplôme *"par crainte de ridiculiser son ministère"* ! Il ne s'y résoudra que sur injonction de l'impératrice et du député Arlès-Dufour.

Mais, le 7 décembre 1861, le diplôme qui lui est remis est un diplôme de bachelier (au masculin, le mot n'a pas encore de féminin !)... et, qui plus est, à la 8^e ligne de texte, elle est qualifiée de *"Sieur Daubié"*, le scribouillard qui l'a rédigé ne pouvant sans doute pas concevoir qu'il s'agisse d'une femme⁽⁵⁾.

En 1871, donc dix ans plus tard, notre Julie récidive : elle est encore la première femme, en France, à obtenir sa licence ès lettres, à la Sorbonne ! Elle a dû pour y parvenir, se préparer seule car les femmes n'avaient pas le droit d'entrer dans les salles de cours (ce dernier droit sera accordé par Camille Sée, sous la III^e République, en 1880). Et par les brèches ouvertes ainsi par Julie

Julie-Victoire Daubié

LA FEMME PAUVRE

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

Avant-propos de Michelle Perrot
Préface d'Agnès Thiérec

tome 1



côté-femmes

Reédition du livre de Julie Daubié en 1992
par "Côté-Femmes Editions".

Daubié, on verra s'effectuer lentement d'autres pas en avant : en 1868, M^{lle} Emma Chenu sera la première licenciée ès sciences ; en 1892, M^{lle} Chauvin sera la première docteur(e) en droit ; en 1924, enfin, sera décrétée l'équivalence des baccalauréats masculin et féminin. Reste donc une question pour nous : qu'est-ce que Julie Daubié aurait dû faire de plus pour figurer au dictionnaire des 3000 femmes célèbres ?

GEORGES FRISCHMANN

- 1 Maïté Albistur et Daniel Armogathe : *"Histoire du Féminisme français"*, Edition des Femmes, 1977 ; et Jean Rabout : *"Histoire des féminismes français"*, Ed. Stock, 1978.
- 2 Article de Françoise Thébaud, *"Historia"*, janvier 2000.
- 3 Cet ouvrage depuis longtemps épuisé et disparu des bibliothèques a été réédité, en 3 volumes, par "Côté-Femmes-Éditions", en 1992.
- 4 Jeanne Bouvier : *"Histoire des dames-employées des PTT"* (p.257).
- 5 Article de Françoise Thébaud, *"Historia"*, janvier 2000.

La bibliothèque d'entreprise, sa création, son histoire, s

Si, en 1998, ce fut le 80^e anniversaire des Chèques postaux, la bibliothèque d'entreprise de Lyon chèques a 45 ans cette année.

Sa création

Elle fut créée en 1955 dans un but social, avec des volontaires, "ce fut presque du bénévolat" disent les animateurs qui ont participé à sa création.

Ils, elles tenaient les permanences, entretenaient les livres, préparaient le catalogue général, tenaient le fichier abonnés, géraient la trésorerie, sur le temps de travail certes, mais avec responsabilité et dévouement.

A part cela, il n'y avait aucun lien avec l'administration, aucune subvention ni de La Poste, ni du centre jusqu'en... 1996 !

Pendant 41 ans, des collègues dévoués et volontaires ont permis la mise en place d'une bibliothèque d'entreprise, son développement permanent et son maintien coûte que coûte...

Son histoire

En 1955, le démarrage se fait avec des dons de livres d'agents.

L'abonnement annuel et le prix de location des livres pour 15 jours sont les seules ressources. Cela permet d'acheter des livres, d'augmenter le nombre et le choix des livres à offrir aux abonnés.

Une permanence se tenait 3 jours par semaine de 16 h 30 à 18 heures (à Lyon chèques, il y avait beaucoup d'horaires mixtes, notamment sur les groupes manuels).

Il n'y avait aucun lien avec les autres bibliothèques

PTT, ni hors PTT (bibliothèques municipales ou bibliothèque départementale de prêt).

Elle était ouverte aux retraités.

La "participation" du Centre était de détacher les volontaires pour la tenue des permanences, l'achat des livres et la mise à jour du catalogue général et du fichier abonnés.

abonnés sur environ 2000 agents dans les années 50. Ainsi 20% du personnel est abonné et fréquente sa bibliothèque. C'est le chiffre national actuel dans les bibliothèques municipales.

Le choix des livres est à la discrétion des volontaires qui s'en occupent. Un cahier de suggestions est à la disposition des lecteurs. C'est sur leur temps libre et leurs loisirs que les animateurs doivent se tenir au courant et suivre l'actualité littéraire, mettre en valeur les nouveautés.

livres. Puis, les animateurs se rendent chez Flammarion, place Antonin-Poncet, faire leurs achats.

Enfin, plus tard, ils iront chez Decitre qui leur consentira une réduction de 21%.

Le choix des livres allait des romans à la littérature classique, philo, histoire-géo, romans policiers, biographie, documentaires...

Dans les années 1980, le fonds des livres était d'environ 2.500 volumes.

Ce qu'il faut retenir, c'est



Prague, avril 1972 - Conférence internationale des femmes organisée par la FSM. Déléguée de la CGT Nicole Allory (deuxième en partant de la gauche)

Vers les années 1960, le personnel de la "régie" (on dirait aujourd'hui "service de la documentation") aide à la préparation (reliure des livres neufs) et à leur entretien.

Un fichier des livres et des catalogues est à la disposition de chaque lecteur. Il y a **350 à 400 agents**

LIRE devient pour eux, une seconde nature, car il faut bien conseiller les lecteurs, expliquer leurs choix, promouvoir les nouveaux titres et auteurs.

Les premiers livres furent achetés dans une petite librairie qui existait alors "place Jean-Macé". Le Libraire venait livrer les

que la fréquentation s'accroît et qu'un engouement se crée autour et pour cette bibliothèque d'ENTREPRISE.

Son évolution

En 1969, le Centre de chèques éclate. Il est trop petit. L'annexe Jalon et le Centre II ou "Yves Farge" sont créés.

prise de Lyon chèques : on évolution et aujourd'hui

Les agents de l'annexe Jalon située à 800 m de Jean-Macé doivent venir chercher leurs livres à Jean-Macé.

Le Centre II (ou Yves-Farge) possèdera lui aussi sa bibliothèque. Elle démarquera avec des dons de la bibliothèque du vieux centre I qui donne la moitié de son stock.

Et nos bibliothèques des deux Centres continuent à fonctionner comme au début de la première bibliothèque : abonnement annuel et fichiers d'abonnés, prix du prêt d'un livre, autofinancement de leurs trésoreries, parution annuelle de catalogues, livres nouveaux mis en valeur, achat de livres sur les trésoreries des deux bibliothèques, etc..., tandis que la participation de l'administration des 2 Centres se limite aux détachements des animateurs et au matériel nécessaire au prêt et à l'entretien des volumes.

Le nombre de volumes continue à s'accroître et atteint à Jean-Macé environ 4 500 volumes.

Le choix des livres offerts s'élargit toujours.

Romans, biographies, documentaires, histoire, géographie, philo, littérature classique, poèmes, sciences, nature, décoration, romans policiers, livres lyonnais, BD enfants...

Le choix est voisin de celui d'une bibliothèque municipale classique.

Nos bibliothèques "accrochent" toujours les lecteurs et la fréquentation évolue favorablement : **500 abonnés à Jean-Macé sur moins de 2 000 agents vers**

1990. Puis arrive la date du 12 décembre 1996 avec la fermeture du vieux Centre I (dit Jean-Macé), vendu en pâte à l'Immobilier et détruit depuis la construction d'un immeuble grand standing. Tout le personnel est transféré au Centre II (dit Yves-Farge) devenu Lyon CRSF. La bibliothèque de Lyon CRSF se retrouve alors avec la totalité des livres des 2 bibliothèques.

La loi Quilès de 1991 s'applique, le GIP (Groupeement d'Intérêt Professionnel) est créé et gère les fonds sociaux de La Poste.

Et aujourd'hui

Voyons donc la bibliothèque de Lyon CRSF de 1996 à nos jours et les bouleversements qu'entraîne cette nouvelle gestion des fonds sociaux.

La bibliothèque de Lyon CRSF est reconnue comme telle et obtient des subventions du GIP et un suivi intéressant.

Elle fonctionne avec 16 000 ouvrages environ.

Elle est informatisée avec le programme LIBER en 1997 : le stock, le prêt, les abonnés sont gérés par informatique.

La bibliothèque est donc gratuite.

Les lecteurs doivent faire la démarche d'adhérer, de s'inscrire. Actuellement le nombre d'adhérents est de **850 agents sur les 1 600 agents de Lyon CRSF, soit un lecteur sur 2 ; elle est toujours ouverte aux retraités.**

L'animatrice, après avoir travaillé à mi-temps sur la bibliothèque Yves-Farge pendant 3 ans, est recrutée à plein temps par fiche de can-

didature. Elle est affectée à la bibliothèque depuis janvier 1997, sa formation est prise en compte par le GIP.

La DNAS (Direction nationale des affaires sociales) prend la place du GIP en 1997 et accorde un budget. Ce budget annuel est protégé et sert uniquement à la bibliothèque pour l'achat de livres et diverses activités. La formation de l'animatrice, dont le rôle est toujours aussi déterminant, n'est plus prise en compte.

Il y a 100 bibliothèques Poste reconnues par la DNAS.

Une cellule d'achat fonctionne pour l'acquisition de nouveaux ouvrages.

Une commande est faite chaque mois et la somme dépensée vient en déduction du budget annuel protégé.

Une liste de nouveautés est à la disposition des lecteurs et le choix des livres demeure vaste, un rayon "enfants" existe également.

Des abonnements (hebdomadaires ou mensuels) à 30 revues agrandissent encore le choix des lecteurs : *Nouvel observateur, Evénement du jeudi, Géo, Santé magazine, Studio cinéma, l'Étudiant, Bricolage, Système D, Cuisine actuelle, Arts et Déco, Sciences et Vie, Micro, Sciences et Avenir*, pour ne citer que quelques titres.

Un regret, il n'y a aucune publication syndicale, ni aucun livre syndical. Ceci dépend de notre responsabilité. Il serait facile d'offrir à la bibliothèque que nous fréquentons par exemple : "Les 35 heures en 35 questions", de Laurent Mossino,

ou "Un mois de mai très occupé", VO Editions, et bien d'autres publications de la Fédération ou de l'Institut d'Histoire CGT PTT... mais la centrale d'achat des bibliothèques peut aussi prendre la décision d'acheter les publications des syndicats au même titre que d'autres ouvrages !

Ce sont 2 000 livres ou revues par mois empruntés, soit 24 000 par an.

Des animations ont lieu régulièrement autour d'écrivains, d'auteurs. Pendant les permanences, ils consacrent leurs livres. C'est ainsi qu'au cours de 1999 ont été reçus :

Pierre Bonte, "Bonjour la France"; Nicole Avril, "Le Roman d'un inconnu"; Benoît Lucchini, "Le guide du routard de Lyon"; Gilbert Bouchard, BD "Les Rues de Lyon".

Des animations internes ont lieu également, mettant en valeur le travail artistique d'agents du CRSF : peinture, tableaux, peinture sur porcelaine, ou sur soie.

Une bibliothèque d'entreprise, c'est bien, très bien. Elle a évolué au fil de ces 45 années grâce au dévouement de ses animateurs et à la fidélité et la persévérance de ses nombreux lecteurs.

C'est une évolution progressive et positive. C'est un acquis qui fait "partie des meubles" disons-nous. Elle est là, toujours là, et il faut souhaiter et agir surtout pour qu'elle demeure présente et active dans les murs de Lyon CRSF.

C'est un besoin. C'est un bien précieux.

NICOLE ALLORY.

Autriche, danger

La situation en Autriche suscite une vive inquiétude. Un parti d'extrême droite, xénophobe avéré, accède, avec la complicité de la droite classique, au pouvoir.

Son chef, Jörg HAIDER, pour qui les Waffen SS sont "des hommes de caractère restés jusqu'au bout fidèles à leurs convictions" et les camps de la mort nazis "des camps disciplinaires" possède tous les attributs du néo-nazi.

Une question vient tout de suite : pourquoi un tel parti fascisant a-t-il pu recueillir 27,3% des voix aux élections législatives et, plus grave, se voir confier les commandes de l'État ?

Il y a, me semble-t-il, deux causes principales à cela.

La première est particulière à l'Autriche

Après la guerre, ce pays a été (sous la pression des Américains qui voulaient à tout prix contenir le bloc de l'Est) considéré comme une victime, au motif qu'il avait été annexé en 1938 par l'Allemagne.

C'était ne pas tenir compte que cette annexion (l'Anschluss) avait reçu la chaude approbation d'une grande partie de la population qui, d'ailleurs, n'avait pas attendu la venue de l'enfant du pays, Hitler, pour constituer des groupes fascistes, engager la répression contre les démocrates et préparer la persécution des Juifs.

C'était ne pas tenir compte que de nombreux Autrichiens avaient fait partie des troupes de choc nazies, notamment dans l'encadrement du système concentrationnaire.

L'Autriche représentait 8% de la population du "Grand Reich", elle a fourni plus de 30% des participants à la machinerie de meurtre de masse.

Du fait de cet étrange statut de victime, aucune dénazification n'a été entreprise. Selon une opinion officielle, les anciens nazis n'auraient fait qu'accomplir leur "devoir de soldat" (même si celui-ci avait consisté dans certains cas à massacrer des femmes et des enfants), les idées fascistes auraient été aussi respectables que les autres !

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que de nombreux suffrages se portent, aujourd'hui, sans complexe, sur une formation qui reprend, sous des formes adaptées, les vieux concepts du "bon temps".

des combinaisons plus ou moins louches, ils ont affaibli la vie civique. Une partie des électeurs se réfugie dans l'absentéisme ; une autre s'abandonne volontiers à des démagogues se prétendant en dehors du "jeu politique", alors qu'ils sont des fervents adeptes de l'ultra-libéralisme économique et social.

C'est tout à fait le cas de Jörg HAIDER et de son groupe qui ose s'intituler parti de la liberté (FPÖ)!

Mais notre crainte ne serait-elle pas excessive ? s'interroge-

Des manifestants anti-Haider, devant la Chancellerie à Vienne, le 4 février



La deuxième cause est, elle, d'ordre général

L'ultra-libéralisme qui sévit dans le monde, et qui fonde la construction européenne actuelle, provoque, au-delà d'une immense régression sociale (mal dont l'Autriche n'est pas le pays le plus affecté) beaucoup de désarroi et d'anxiété parmi les peuples.

Les grands partis politiques (par exemple, en Autriche, les Conservateurs et les Sociaux-démocrates) tour à tour au pouvoir pendant des décennies) ont souvent tourné le dos aux aspirations populaires.

Par des promesses non tenues, des abdications devant les prétendues lois du marché,

t-on ça et là. L'Autriche est une petite nation, et l'Europe bien différente de celle des années trente. Sans doute ; néanmoins ce constat ne signifie pas qu'il n'y a pas danger.

La présence d'un parti néofasciste au sein de l'appareil d'État modifie très sérieusement le paysage politique. Car ce parti possède désormais des moyens officiels - et ce n'est pas peu - de mettre en pratique ses vues liberticides.

En outre, l'exemple autrichien ne peut qu'encourager, partout, ce phénomène inquiétant observé ces derniers temps : la montée en Europe d'un national populisme avec la prolifération de partis, de groupes dont le fonds de com-

merce commun réside dans les attaques haineuses (parfois violentes) contre les immigrés, dans un repli identitaire ethno-réligieux ou religieux.

Ces organisations utilisent, en liaison avec celles sévissant aux États-Unis, les moyens de communication modernes afin de se concerter, de s'épauler et de s'aider financièrement.

On dénombre quelque 2 000 sites Internet néonazis !

Les risques sont donc réels.

Mais, heureusement, les forces d'opposition, la résistance, sont elles aussi bien réelles. Avant guerre en Autriche des hommes et des femmes se sont dressés contre le régime dictatorial.

Nombre d'entre eux furent assassinés dans les camps de concentration. Ceux qui ont pu échapper aux arrestations et qui se sont réfugiés en France ont participé aux combats de la Résistance.

Aujourd'hui aussi, des Autrichiens, des jeunes en particulier, protestent contre l'arrivée au gouvernement du FPÖ et ils le manifestent courageusement. Cette opposition, certes encore minoritaire, peut grandir, vite et bien, pour peu qu'elle reçoive le soutien actif des Démocrates des autres nations d'Europe.

C'est là notre tâche.

La situation en Autriche nous rappelle nos devoirs :

- ne jamais négliger la connaissance et les enseignements de l'histoire,
- lutter au quotidien contre tous les méfaits d'un capitalisme qui, plus que jamais, dans sa forme mondialisée, déshumanise et surexploite.

C'est bien ce à quoi s'emploie notre CGT.

MICHEL DELUGIN.

8 février 2000.

Colloque femmes et syndicalisme

Le Colloque sur "Les Femmes et le Syndicalisme", 2-3 décembre 1999, à Montreuil, organisé par le Bureau confédéral et l'IHS CGT, a été un succès.



Universitaires, chercheurs historiens, militantes, militants à la retraite et actifs et 3 membres du Bureau confédéral, soit plus de 180 participants étaient présents.

Ont été successivement abordées 3 périodes :

- des origines à la Seconde Guerre mondiale (Michelle Perrot, historienne);
- de la Libération à 1968 (Sylvie Chaperon, historienne);
- de 1968 à nos jours (René Mouriaux, politologue);
- la quatrième séance était réservée à l'actualité avec : Maryse Dumas, CGT; Martine Bernard, CGT; Annie Thomas, CFDT; Anne Leclerc, FSU.

Des dizaines d'interventions sur chaque période et sur l'actualité ont montré la richesse de la réflexion et des luttes des femmes engagées syndicalement dans ce siècle.

Interventions non passées-

tes, tournées vers la recherche d'un avenir où le droit au travail pour les femmes devrait être libérateur et ou, comme le disait une intervenante, «l'homme sera libre parce que la femme sera libérée » !

L'IHS PTT et la Fédération, qui se sont investis dans la préparation (14 contributions et témoignages sur un total de 63) étaient représentés par 30 femmes et hommes.

Les contributions et témoignages PTT dans leur intégralité feront l'objet d'une publication dans le courant du mois de mars 2000.

On pourra se la procurer auprès de l'IHS PTT au prix de 30 F l'exemplaire.

SERGE LOTTIER

PS : L'Institut d'Histoire Sociale confédéral CGT publiera quant à lui l'intégralité des travaux.

L'assemblée générale de l'Institut du 10 février 2000 a approuvé les rendez-vous de l'an 2000

- Tout d'abord mener à son terme le travail d'archivage au siège fédéral (31 décembre 2000). La Fédération a recruté pour cette tâche spécifique une archiviste de métier.

- Concrétiser les travaux en cours :

- publication du compte rendu du colloque "Femmes et Syndicalisme" (mars);

- de la brochure de Maurice Desseigne "Les femmes cadres et le syndicalisme cadre CGT PTT 1945-1998" (mars) et de la brochure de Sylviane Mangiapane "Contribution à l'histoire du syndicalisme CGT dans les Chèques postaux 1945-1978" (2^e trimestre)

- l'exposition de badges



Vue de l'assemblée générale du 10 février 2000.

ou Conseil national des 21 et 22 mars.

- Etre présent, avec 2 ou 3 panneaux, à l'Exposition CGT du 1^{er} Mai.

- Avec nos amis de Libération nationale PTT, commémorer le centenaire de la naissance d'E. Fleury en publiant une brochure (juin).

- Nous investir dans le colloque confédéral "Syndicalisme et Europe" des 18 et 19 décembre 2000 à Dijon (Jean Bartholomé est chargé de coordonner avec Jean Souleil).

- Marquer le siècle par un ouvrage collectif sur l'idée "100 ans - 100 dates - 100 témoignages qui ont fait l'his-

toire de la Fédération CGT des PTT de 1899 à 1999" (4^e trimestre).

- Dernier objectif fixé par l'assemblée générale :

L'adhésion en 2000 de toutes les Unions régionales et de tous les Syndicats départementaux à l'Institut CGT PTT.

L'assemblée générale de l'Institut s'est tenue le 10 février 2000 à Montreuil



Vue partielle de l'assemblée générale du 10 février 2000.

26 camarades et amis ont répondu présent.

Joël Hedde représentait l'Institut Confédéral de la CGT.

♦ **Le rapport d'activité a été adopté à l'unanimité.**

Il fait état d'un riche bilan après un an de fonctionnement. Régulièrement notre journal "Le Relais" en rend compte, c'est encore le cas dans ce numéro.

Cette "aventure" collective a permis l'investissement, sous des formes diverses, de près de 50 syndiqués et amis de l'histoire. Nos objectifs ont été tenus : brochures, colloques, journées d'étude, réalisation d'un film, échanges réguliers avec l'Institut Confédéral, et d'autres acteurs extérieurs (universitaires, chercheurs, instituts, La Poste et France Télécom) et enfin le développement de notre rayonnement dans les structures de la Fédération.

♦ **Le rapport d'organisation.**

Il est lui aussi prometteur, même si quelques syndicats ne sont pas encore adhérents.

En 1999 : 252 adhésions individuelles, 7 sections, 67 syndicats, 17 régions et la Fédération, soit un total de 344.

Pour 2000 (à la date de l'AG) : 164 adhésions.

♦ **Le bilan de trésorerie.**

La Commission de contrôle financier lui a donné son quitus, il a été approuvé à l'unanimité.

Nos finances sont saines, l'exercice 1999 se termine avec un excédent de 38 000 F.

Le poste de dépense le plus important est notre publication "Le Relais" qui représente la moitié du budget.

♦ **La discussion.**

Elle a incontestablement été constructive.

La volonté, maintes fois exprimée, est de faire toujours mieux pour le rayonnement et le renforcement de l'Institut fédéral; d'avoir de véritables relais dans les départements, y compris par la mise en place de structure quand cela est possible mais surtout la présence de militants qui font connaître et vivre l'histoire de la Fédération au plus grand nombre (présence avec table de lecture dans les assemblées, les congrès, etc.).

Volonté de mieux faire dans nos écrits ("Le Relais", les brochures, ...) et après une année de rodage, sans vouloir toucher à la perfection, il y a nécessité d'être encore plus rigoureux dans la qualité.

Des écrits, non pas pour juger, mais pour relater et approcher le plus près pos-

sible la vérité historique, afin que ce que nous publions éclaire le présent.

Il est donc important de réaliser un travail le plus objectif possible et avec à chaque fois la démonstration de ce que nous disons (citer sources et références). Quant aux témoignages, ne pas hésiter sur un même sujet à en recueillir plusieurs, car chacun vit un événement là où il se trouve mais aussi avec sa propre façon de penser et de réagir.

♦ **L'assemblée générale a voté l'élargissement du Conseil d'administration.**

4 camarades ont été élus : Françoise Gibellino, Yannick Baudet, Thierry Franchi et Philippe Renard, tous des actifs afin que l'histoire soit toujours plus en prise directe avec l'actualité.

L'assemblée a entériné l'élection par le CA de Maurice Desseigne au Bureau de l'IHS.

159 procurations étaient parvenues à l'IHS pour ce vote.



J. Hedde, Y. Cros, B. Bouche, S. Lottier, J.-C. Lourdez.

Le billet

(Suite de la première page)

des contraintes du paritarisme (qui reste à améliorer) acquis dans une période où le patronat était en difficulté (1944-46).

Nous sommes donc une nouvelle fois confrontés à un "coup" des riches ! Heureusement aujourd'hui avec la force potentielle que représente le syndicalisme, il peut devenir un "coup de poker" !

Toutefois, nous sommes d'accord avec **Bernard THIBAUT** qui déclarait, le 3 février, à la sortie de la réunion avec le MEDEF : « C'est l'échec de la démarche imaginée et souhaitée par le MEDEF mais cette discussion à ses limites, elle laisse incertaine la tournure des événements ». Et pour que le coup de poker échoue sûrement, il « appelle les salariés à se mobiliser pour appuyer les syndicats ».

C'est une exigence du présent et l'histoire est là pour la rappeler.

Avec le temps a-t-on oublié qu'il n'y a jamais eu de négociations fructueuses, sur des enjeux de société, sans qu'il y ait des actions unitaires et des manifestations d'envergure ? Et dans ces négociations, l'engagement de l'Etat ne saurait faire défaut. L'histoire le dit aussi !

Serge LOTTIER